

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC635

présenté par
Mme Lang, rapporteure

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , en réalisant ou en faisant réaliser des évaluations ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir que le Conseil d'évaluation de l'école, dans sa mission d'enrichissement du débat public sur l'éducation, réalise ou fasse réaliser des évaluations, en faisant appel à des chercheurs, par exemple. L'objectif poursuivi est de diversifier les regards et les analyses sur notre système éducatif.